



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juillet 2012
Français
Original : anglais

Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2001 (2011)

I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 2001 (2011), le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte tous les quatre mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution de l'ensemble de ses tâches. Le présent rapport est le troisième établi en application de cette résolution. Il fait le point sur les activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Iraq depuis la publication de mon dernier rapport (S/2012/185), daté du 29 mars 2012. Il rend compte de l'évolution politique du pays et des principaux événements régionaux et internationaux, ainsi que des questions opérationnelles et des problèmes de sécurité qui concernent l'Iraq.

II. Synthèse des principaux événements politiques concernant l'Iraq

A. Évolution de la situation interne

2. Au cours de la période considérée, les tensions entre les principales formations politiques se sont aggravées et la Conférence nationale, proposée par le Président iraquien, Jalal Talabani, et initialement prévue le 5 avril, s'est enlisée. Le 28 avril à Erbil, après trois jours de consultations, le Président Talabani, le Président du Gouvernement régional du Kurdistan, Massoud Barzani, le chef de la formation al-Iraqiya, Ayad Allawi, le Président du Conseil des représentants, Oussama al-Noujeifi et le chef de la tendance sadriste, Moqtada al-Sadr, se sont prononcés pour la recherche d'une solution à l'impasse politique fondée, sur la Constitution et le dialogue.

3. Le 2 mai, une délégation représentant la tendance sadriste a remis au responsable de l'Alliance nationale, Ibrahim al-Jaafari, une lettre en neuf points cosignée par tous les participants à la réunion d'Erbil à l'exception du Président Talabani. La lettre contenait un certain nombre de revendications, notamment la non-ingérence dans les activités de forces de sécurité, l'assignation d'un rôle actif au Conseil des représentants et la limitation à deux mandats de la fonction de Premier Ministre; elle mettait également en garde contre l'apparition de tendances confinant à la « dictature ». Les revendications devaient être satisfaites dans leur



totalité sous 15 jours ou suivies d'une motion de censure contre le Gouvernement. L'Alliance nationale a réaffirmé son engagement à participer à une Conférence nationale pour répondre à la situation. Le 17 mai, le Président Talabani a annoncé une initiative en huit points, appelant au respect de la Constitution et des autres accords ainsi qu'à la cessation des campagnes médiatiques négatives.

4. À l'expiration de la date limite du 17 mai, les représentants d'al-Iraqiya, de l'Alliance du Kurdistan et de la tendance sadriste, réunis à Najaf le 19 mai, ont donné à l'Alliance nationale une semaine pour remplacer le Premier Ministre. Ils ont également adressé au Président Talabani une note lui demandant de présenter une requête pour un vote de motion de censure au Conseil des représentants sous une semaine. Le 9 juin, le Président a rejeté la demande, indiquant que le nombre de membres du Conseil des représentants ayant signé la requête, soit 160, n'atteignait pas le seuil des 163 nécessaires à la majorité absolue comme le prévoit la Constitution. Les opposants au Premier Ministre ont ultérieurement annoncé qu'ils allaient suivre l'autre voie constitutionnelle pour retirer leur confiance au Premier Ministre, qui prévoit que ce dernier soit interrogé par le Conseil des représentants et, sur demande d'un cinquième des membres du Conseil, soumis à une motion de censure comme le stipule l'article 61 8) B) 2) de la Constitution.

5. Du 1^{er} au 9 avril, le Vice-Président de l'Iraq, Tariq Al-Hashimi, qui doit répondre à des accusations de terrorisme, s'est rendu au Qatar et en Arabie saoudite pour des rencontres avec de hauts responsables. Depuis le 9 avril, il est en Turquie. Son procès par contumace a débuté le 3 mai. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI a suivi toutes les audiences du procès tenues les 15, 20 et 31 mai ainsi que le 19 juin.

6. En avril, les partis politiques ont tenté de convoquer le Ministre de l'enseignement supérieur, Ali al-Adib, qui appartient à la Coalition pour l'état de droit, pour l'interroger sur les préjugés sectaires qui sous-tendraient les nominations universitaires et sur l'application des mesures de « débaassification » dans les universités irakiennes. Le 7 mai, à la suite d'une action en justice, la Cour suprême fédérale a soumis à de nouvelles exigences procéduriers l'exercice des prérogatives parlementaires relatives au questionnement des Ministres et à l'examen des activités ministérielles en vertu de l'article 61 7) c) de la Constitution. La décision de la Cour suprême indique que la requête présentée par le corps législatif pour interroger un ministre doit : a) inclure les allégations précises d'infractions constitutionnelles ou juridiques; b) fournir des détails précis sur les faits pertinents; et c) apporter des preuves des violations supposées de la loi ou de la Constitution ainsi que des préjudices matériels qui en ont découlé. Cette décision avait soulevé des inquiétudes quant au cadre constitutionnel de l'équilibre des pouvoirs ainsi qu'à l'indépendance parlementaire vis-à-vis de l'exécutif.

7. Le 3 mai, le Conseil des représentants a choisi les 19 juges qui siègeront à la Cour de cassation (Cour d'appel). Aucune femme n'a été nommée parmi eux; une candidature féminine a été rejetée pour des motifs de débaassification.

8. Le 1^{er} avril, le Gouvernement régional du Kurdistan a cessé les exportations de pétrole jusqu'à nouvel ordre sous prétexte que le Gouvernement irakien devait 1,5 milliard de dollars aux compagnies pétrolières étrangères opérant dans la région. Il a par ailleurs déclaré que le Gouvernement irakien devrait demander son autorisation avant de signer des accords d'exploitation du champ pétrolier de

Kirkouk. Le Gouvernement iraquien a répondu en réaffirmant sa primauté dans les relations avec les compagnies pétrolières étrangères.

9. Le 5 avril a vu l'investiture du nouveau cabinet du Gouvernement régional du Kurdistan, composé de 19 membres et dirigé par Nechirvan Barzani (du Parti démocratique du Kurdistan). Imad Ahmed (Union patriotique du Kurdistan) a prêté serment comme Vice-Premier Ministre. Les partis d'opposition – le parti Gorran, l'Union islamique du Kurdistan et le Groupe islamique du Kurdistan – ont boycotté le vote en faisant valoir que les partis au pouvoir n'avaient pas réussi à mettre en œuvre les réformes.

10. Au cours de la période considérée, les Arabes, les Kurdes et les Turkmènes représentant Kirkouk au Conseil des représentants ont présenté des propositions relatives au projet de loi électorale, qui sont actuellement examinées par la Commission juridique du Conseil. Des désaccords importants persistent au sujet du système de représentation, de la liste d'électeurs et de la date du scrutin.

11. Le 26 avril, l'archevêque catholique chaldéen de Kirkouk, Louis Sako, a présidé une conférence à Kirkouk sur le thème « Building Bridges for Peace » (des passerelles vers la paix). Parrainée par l'archidiocèse local, la conférence s'est conclue par la signature d'une déclaration en sept points appelant à la coexistence pacifique des composantes ethniques de Kirkouk, au règlement des questions en suspens par le dialogue et à la recherche d'un consensus sur une formule régissant la tenue des élections aux conseils de gouvernorats.

12. Le 8 mai, le Conseil des ministres s'est réuni à Kirkouk. Le Premier Ministre iraquien, Nouri al-Maliki, a mis l'accent sur « l'identité iraquienne » de la ville. Les ministres kurdes ont boycotté la séance. Le lendemain, le Vice-Premier Ministre du Conseil régional du Kurdistan s'est rendu à Kirkouk à la tête d'une délégation ministérielle et a fait savoir que le Gouvernement était prêt à venir en aide à la ville en la dotant de services et de projets divers. Le Conseil des ministres s'est également réuni à Mosul le 29 mai et à Nassiriya le 12 juin.

13. Le 4 avril, la liste à majorité kurde « Fraternité Ninive », qui détient 12 sièges au Conseil du gouvernorat de Ninive, a mis fin, au bout de trois ans, à son boycott du Conseil et à sa querelle avec la liste Al-Hadbaa à la suite des élections aux conseils des gouvernorats tenues en janvier 2009.

B. Principaux événements régionaux et internationaux

14. Le 29 mars, l'Iraq a franchi une étape importante vers sa pleine réintégration dans le monde arabe en accueillant à Bagdad le vingt-troisième Sommet de la Ligue des États arabes auquel ont participé 21 des 22 États membres que comprend la Ligue. J'ai assisté au Sommet et eu des entretiens avec des dirigeants régionaux et nationaux. Les 23 et 24 mai, l'Iraq a également accueilli des pourparlers entre la République islamique d'Iran et le « groupe des cinq plus un » sur le programme nucléaire iranien.

15. Les relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït ont connu un progrès notable pendant la période considérée. La deuxième réunion de la Commission ministérielle conjointe Iraq-Koweït s'est tenue à Bagdad le 29 avril, un mois après la visite historique dans cette ville de l'Émir du Koweït, le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah. La rencontre a débouché sur la création d'une commission conjointe

chargée de la gestion de la navigation sur le cours d'eau Khor Abdullah que partagent les deux pays. En outre, les deux parties sont convenues de prendre les mesures nécessaires pour entretenir leur frontière commune et renforcer leur sécurité conjointe. Le Koweït a également indiqué qu'il ouvrirait des consulats à Bassorah et Erbil.

16. À la demande conjointe des Gouvernements iraquien et koweïtien, l'Organisation des Nations Unies a réactivé le projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït prévu par la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité. Du 4 au 11 juin, l'ONU a effectué une mission d'évaluation sur le terrain et organisé des rencontres techniques au Koweït et en Iraq avec les délégations désignées par leurs gouvernements respectifs. Les deux parties ont demandé à l'ONU de commencer les travaux d'entretien (la phase III du projet) avant le 31 octobre 2012, sous réserve qu'elles aient rempli les conditions nécessaires à cet effet et notamment éliminer les obstacles à la coopération entre les différentes composantes. L'ONU s'est engagée à soutenir, et continuera de le faire, les efforts louables déployés par les deux parties pour parachever le projet rapidement et avec la souplesse voulue.

17. Dans le cadre de son mandat, mon Coordonnateur de haut niveau chargé de la question du rapatriement ou du retour de tous les nationaux koweïtiens et de pays tiers ou de leurs dépouilles, Gennady Tarasov, s'est rendu au Koweït en avril et en Iraq puis au Koweït en mai pour des consultations avec les autorités iraquiennes et koweïtiennes ainsi qu'avec d'autres parties prenantes. Tout en prorogeant le financement de son mandat jusqu'au 31 décembre 2012, le Conseil de sécurité a appuyé ma recommandation selon laquelle l'Iraq et le Koweït devraient commencer à étudier d'autres mécanismes leur permettant de renforcer leur coopération, et de veiller à ce qu'elle se poursuive, dans la recherche des personnes et des biens disparus, y compris les archives nationales.

18. Pendant la période considérée, les forces armées turques ont effectué plusieurs opérations militaires dans la région du Kurdistan iraquien, notamment des bombardements aériens et des tirs d'obus d'artillerie contre le groupe armé dénommé le Parti des travailleurs du Kurdistan, en réponse à ses activités terroristes.

III. Activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

19. Face à une situation politique qui va en s'enlisant, la MANUI a multiplié les consultations avec un large éventail d'interlocuteurs en vue de les encourager à trouver un terrain d'entente et une solution de compromis pour sortir de l'impasse actuelle. Lors de sa visite à Erbil les 29 et 30 avril, mon Représentant spécial a rencontré le Président Talabani, le Président Barzani, Ayad Allawi et Moqtada al-Sadr. Le 12 juin, il a rencontré les Présidents Talabani et Barzani dans la région du Kurdistan. Durant la période considérée, il a également rencontré Ibrahim al-Jaafari, Ammar al-Hakim, chef du Conseil suprême islamique d'Iraq, des cadres du parti Goran et le Grand Ayatollah Sayyid Ali al-Sistani. Les discussions ont essentiellement porté sur la nécessité pour les mouvements politiques de surmonter

leurs différends en entamant un dialogue direct, comme le prévoit la Constitution. Mon Représentant spécial a offert l'assistance de la Mission.

20. La MANUI a également poursuivi ses activités concernant la Constitution en organisant des réunions avec les membres du Conseil des représentants issus des différents mouvements pour les exhorter à traiter les questions législatives pertinentes, comme celles relatives à la loi sur les hydrocarbures et la loi sur la Cour suprême fédérale.

21. La réconciliation nationale, et en particulier les questions liées aux frontières internes contestées, demeure un axe central du mandat de la Mission et une priorité absolue pour l'ONU. Bien qu'aucun progrès n'ait été enregistré, mon Représentant spécial et mon Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques, de l'assistance électorale et de l'appui à l'élaboration de la Constitution se sont rendus à Kirkouk pour s'entretenir avec le Gouverneur, le Vice-Gouverneur, le Président du Conseil provincial et les représentants des mouvements politiques au sujet de la voie à suivre pour organiser l'élection des membres du Conseil des gouvernorats de Kirkouk.

22. Pour faire avancer l'exécution du volet du mandat de la MANUI consacré au dialogue régional, mon Représentant spécial s'est rendu à Téhéran du 5 au 9 mai afin de rencontrer de hauts responsables, notamment le porte-parole du Majlis, Ali Larijani, le Vice-Président, Mohammed Javad Mohammadzadeh, et le Ministre des affaires étrangères, Ali akbar Salehi. Il a discuté avec eux de la mise en œuvre du mandat de la Mission et du renforcement de la coopération Iran-Iraq et de la coopération régionale dans les domaines d'intérêt commun, tels que la lutte contre les tempêtes de poussière et d'autres questions écologiques transfrontalières.

23. Les 6 et 7 juin, à l'occasion de sa troisième visite au Koweït, mon Représentant spécial a rencontré l'Émir, le Premier Ministre, cheik Jaber Al Mubarak Al Hamad Al Sabah, le Ministre des affaires étrangères, cheik Sabah Al-Khaled Al Hamad Al-Sabah, le porte-parole de l'Assemblée nationale, Ahmed Al-Saadoun, ainsi que des membres de la communauté diplomatique. Saluant l'amélioration des relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït au lendemain de sa participation au Sommet de la Ligue des États arabes, en mars 2012, l'Émir a appelé de ses vœux la mise en œuvre rapide du projet d'entretien de l'abornement de la frontière.

24. Les 30 avril, 2 et 12 mai, une association d'organisations de la société civile, le groupe faisant suite à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a organisé à Bagdad une série d'ateliers consacrés à l'élaboration d'un plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Ces ateliers ont réuni des parlementaires, des hauts responsables du Gouvernement et des organisations de la société civile, ainsi que des représentants de l'Organisation des Nations Unies et des donateurs. La Ministre d'État à la condition féminine, Ibtihal Gassid al-Zaidi, a souligné que le projet de stratégie nationale de promotion de la condition féminine contribuerait à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) en favorisant la participation des femmes aux activités de consolidation de la paix. Les participants ont cependant jugé préoccupant le fait que les femmes restent exclues des débats sur les questions d'intérêt national, ce qui entrave le progrès vers l'égalité des sexes et la participation politique des femmes. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial a organisé une rencontre entre la Ministre d'État à la condition

féminine et des représentants de la communauté diplomatique pour les sensibiliser à la nécessité d'élargir la participation des femmes à la vie politique.

B. Assistance électorale

25. Le processus de sélection d'un nouveau Conseil des commissaires pour la Haute Commission électorale indépendante (« la Commission ») a avancé pendant la période considérée. Le 21 avril, le Comité parlementaire d'experts a retenu 60 candidats parmi les 286 candidats les plus qualifiés, en tenant compte de la diversité géographique et religieuse conformément à la loi de 2007 sur la Haute Commission électorale indépendante. Cinq femmes étaient au nombre de ces 60 candidats, parmi lesquels on comptait 30 chiites, 18 sunnites, 10 Kurdes, 1 chrétien et 1 yézidi.

26. Du 5 au 10 mai, les 60 candidats ont passé des entretiens portant sur leur connaissance des élections, de l'administration publique, de la loi constitutionnelle, des langues et de l'informatique. Les entretiens ont été conduits en présence de représentants de la MANUI et d'organisations non gouvernementales et ont tous été enregistrés. En outre, la MANUI a aidé à formuler les questions posées lors des entretiens et fourni des conseils sur le dispositif de dépôt de plaintes et la sensibilisation du public à ce processus. Entre-temps, le 19 avril, le Conseil des représentants a prorogé de trois mois le mandat du Conseil des commissaires actuellement en place, soit jusqu'au 28 juillet, date à laquelle la sélection des nouveaux commissaires devrait être achevée.

27. Le 12 avril, le Président de la Haute Commission électorale indépendante, Faraj al-Haidari, et le Commissaire, Karim al-Tamimi, ont été arrêtés et détenus pendant trois jours au motif qu'ils auraient des fonds publics pour verser à plusieurs employés du service du cadastre des primes d'environ 140 dollars, dont le montant aurait été prélevé sur les fonds de la Commission. Ces arrestations ont provoqué de vives réactions parmi les différents mouvements politiques. Le 26 avril, le Commissaire Usama Al-Ani a été arrêté pour malversation financière. Il a été libéré quelques heures plus tard après avoir été interrogé. Le 27 avril, le Conseil judiciaire supérieur a chargé un comité judiciaire d'enquêter sur les accusations de corruption portées à l'encontre des commissaires, devant lequel plusieurs commissaires ont déjà témoigné. Les commissaires et les hauts responsables de la Haute Commission électorale indépendante font actuellement l'objet de plusieurs autres enquêtes.

28. Mon Représentant spécial et mon Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques, de l'assistance électorale et de l'appui à la rédaction de la Constitution ont rencontré le Conseil des commissaires à plusieurs reprises pendant la période considérée et discuté avec eux de l'état d'avancement des préparatifs des élections et du travail de la Commission, ainsi que des difficultés juridiques et administratives que celle-ci a rencontrées depuis les élections de 2010. La Commission a entamé les préparatifs des élections aux conseils des gouvernorats dans les gouvernorats qui ne font pas partie d'une région, élections qui devraient se tenir au début de l'année 2013 et constitueront un autres processus électoral important pour le pays.

29. Le 16 mai, la Commission s'est entretenue avec les autorités de la région du Kurdistan au sujet des décisions législatives et budgétaires restant à prendre pour organiser les élections des membres du Conseil des gouvernorats de la région

prévues le 27 septembre. La Commission a également évoqué les difficultés opérationnelles liées au processus d'inscription des électeurs, qui a été repoussé jusqu'au 1^{er} juillet. Le 4 juin, après une nouvelle réunion avec la Commission, les autorités de la région ont décidé de reporter les élections à une date non déterminée.

30. L'équipe électorale intégrée des Nations Unies, comprenant la MANUI, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), a continué, sous la direction de la Mission, à fournir une assistance au renforcement des capacités de la Haute Commission électorale indépendante. Les activités conduites durant la période considérée ont porté sur la sensibilisation du public, les enquêtes auprès de la population, la sécurité électorale et la mise à jour du logiciel d'inscription des électeurs. L'équipe des Nations Unies a également apporté son concours à la Commission pendant les premières phases de préparation des élections du Conseil des gouvernorats qui devraient se tenir en 2013.

C. Droits de l'homme : activités menées et évolution de la situation

31. Au cours de la période à l'examen, plusieurs attentats très meurtriers ont été commis dans différentes parties du pays. Le 19 avril, une vague d'attaques et d'attentats à l'explosif a déferlé sur six gouvernorats, faisant au moins 50 morts et quelque 250 blessés. Le 31 mai, 33 civils ont été tués et 14 autres blessés dans divers attentats perpétrés à Bagdad. Le 4 juin, un attentat-suicide visant un bureau religieux chiite à Bagdad, qui a été revendiqué par l'État islamique d'Iraq, a fait 20 morts et 110 blessés. Le 13 juin, 27 voitures piégées ont explosé dans le pays. À Bagdad, 10 attentats ont tué 33 pèlerins et agents de sécurité chiites et blessé 61 autres. À Hilla, l'explosion d'une bombe devant un restaurant souvent fréquenté par des membres de la police a fait 22 morts, principalement des civils. Le 16 juin à Bagdad, 42 pèlerins et agents de sécurité chiites ont été tués et 135 autres blessés.

32. Le 9 avril, le Conseil des représentants a décidé d'approuver par vote la nomination des 11 membres permanents de la nouvelle Haute Commission iraquienne des droits de l'homme, parmi lesquels on compte deux femmes, et de trois membres suppléants, dont deux femmes. Le processus de sélection et de nomination, qui a duré un an, a été appuyé par la MANUI et le PNUD. Le 18 avril, mon Représentant spécial a rencontré les nouveaux membres de la Commission pour les féliciter de leur nomination et exprimer son soutien résolu à la mise en place d'une institution solide et crédible.

33. La protection et l'intégration des communautés minoritaires en Iraq est un objectif prioritaire de l'action que mène la Mission pour promouvoir la réconciliation nationale et le dialogue. La MANUI continue d'appuyer les efforts déployés par les autorités iraqiennes aux fins d'associer les minorités à tous les aspects de la vie en société. Le 30 avril, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le Baba Cheikh, grand Cheikh yézidi à Sheikhan, dans le nord du pays. Il s'est également rendu au temple de Lalish, principal sanctuaire de la communauté yézidie en Iraq.

34. Le 22 mai, la MANUI a conduit une mission conjointe avec l'équipe de pays des Nations Unies à Ninive, où elle a eu des entretiens avec le Comité des communautés ethniques et religieuses. Des représentants des communautés chabak,

yézidie, chrétienne et turkmène ont participé à la réunion. Au nom de ces minorités, ils ont demandé à la Mission d'intervenir pour régler le différend concernant les frontières internes par des moyens constitutionnels. Ils ont également affirmé que les différents groupes ethniques et religieux devraient jouer un rôle plus important dans le maintien de l'ordre au sein de leurs propres communautés ou être intégrés aux forces de sécurité iraqiennes dans le cadre d'une force militaire et de police unifiée.

35. Le 4 juin, le Parlement de la région du Kurdistan a adopté en deuxième lecture une loi générale d'amnistie concernant la région du Kurdistan, laquelle est entrée en vigueur après son approbation par le Président Barzani, le 13 juin. Elle avait été examinée par le Parlement régional au cours de nombreuses séances à huis clos. Le 10 avril, une première version de la loi avait été adoptée par le parlement, sans recevoir cependant l'approbation du Président. Neuf infractions ont été exclues de la version finale de la loi d'amnistie, y compris celles liées aux sévices sexuels, au terrorisme et au trafic de drogue.

36. Le 4 avril, le Président a signé un projet de loi sur la lutte contre la traite d'êtres humains. Les 21 et 22 mai, l'Alliance internationale pour la justice, organisation non gouvernementale iraqienne, a organisé avec le concours du Gouvernement italien une conférence internationale sur la traite d'êtres humains à Soulaïmaniyah. Y ont participé des représentants du Gouvernement iraqien et du Gouvernement régional du Kurdistan, ainsi que des représentants de partis politiques, d'organisations non gouvernementales et de la communauté diplomatique. La MANUI et l'Organisation internationale pour les migrations ont présenté un exposé sur le caractère transnational de cette activité criminelle et l'importance de la coopération entre l'Iraq et les autres pays de la région et au-delà, et souligné que l'ONU était prête à aider les autorités iraqiennes à mettre la loi en application.

37. Pendant la période à l'examen, l'Équipe spéciale de pays pour la surveillance et l'information concernant les violations graves commises contre des enfants, coprésidée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la MANUI, a constaté que 52 enfants avaient été tués et 139 autres mutilés dans le cadre du conflit. Les informations obtenues font état d'attaques directes contre des écoles et des structures médicales, notamment des équipes de secours d'urgence et des ambulances. Des enfants seraient également recrutés et utilisés par des groupes armés tels qu'Al-Qaida en Iraq et l'État islamique d'Iraq. Comme l'a demandé le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir S/AC.51/2011/6), en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil, le Gouvernement iraqien doit encore mettre en place un mécanisme officiel lui permettant d'échanger des informations avec l'Équipe spéciale. Dans le cadre de son programme de justice pour les enfants, l'UNICEF a formé 271 membres du personnel des Ministères des droits de l'homme, de la justice, de la jeunesse et des sports, du travail et des affaires sociales, de l'éducation et de la santé à la fourniture d'une assistance juridique aux enfants détenus.

38. Le 3 mai, la MANUI et l'UNESCO ont organisé une conférence à Bagdad à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, à laquelle ont participé notamment des représentants des médias, des journalistes, des blogueurs, des universitaires, des parlementaires, des groupes de la société civile, des membres de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme et des représentants de la

communauté internationale. Les intervenants ont examiné les engagements en faveur de la liberté des médias pris par l'État dans le cadre de l'examen périodique universel, ainsi que les menaces contre la liberté des médias et de la situation des journalistes en Iraq, ainsi que les grandes lignes de la législation actuelle en matière d'information et les projets de loi en attente. Les participants ont également étudié le projet de loi sur les médias qu'examine actuellement le Conseil des représentants.

39. Les journalistes et les professionnels des médias en Iraq continuent de faire l'objet d'arrestations et de détentions arbitraires et de subir des actes d'intimidation et de violence du fait de leur profession. Pendant la période à l'examen, l'UNESCO et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui ont organisé des stages à Bassorah, Erbil et Bagdad pour former 240 professionnels des médias à la sécurité, à l'autoprotection, à la gestion des risques et aux premiers secours et les aider ainsi à faire face aux menaces et aux risques associés à leur profession.

40. Le 30 mai, la MANUI et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié leur rapport annuel conjoint sur la situation des droits de l'homme en Iraq pour 2011. Il y est noté que le Gouvernement iraquien a fait quelques progrès dans la mise en œuvre des mesures visant à protéger et promouvoir les droits fondamentaux du peuple iraquien; ces mesures n'ont toutefois que des effets limités sur la situation générale des droits de l'homme.

Camp Nouvel Iraq (ancien camp Ashraf)

41. Le 16 avril et le 4 mai, un certain nombre de résidents du camp Nouvel Iraq ont été transférés au camp Hurriya, lieu de transit temporaire qui comprend maintenant près de 2 000 personnes. Environ 1 300 résidents du camp Nouvel Iraq doivent encore être réinstallés. Aucun transfert n'a eu lieu depuis le 4 mai, les résidents restants ayant refusé d'être transférés au camp Hurriya après avoir fait plusieurs demandes concernant les conditions de vie dans ce camp. Le Gouvernement iraquien refuse de donner suite aux demandes incompatibles avec le caractère temporaire du camp et a indiqué à plusieurs reprises à mon Représentant spécial qu'il était résolu à fermer le camp Nouvel Iraq.

42. Afin de sortir de cette impasse, la MANUI a facilité des négociations intensives entre les autorités iraquiennes et les résidents, en mettant l'accent sur les besoins humanitaires de ces derniers. Étant donné le blocage des négociations entre les deux parties et le fait qu'aucun pays tiers n'est prêt à accueillir les résidents du camp Hurriya remplissant les conditions requises, mon Représentant spécial a publié, les 11 et 23 juin, des déclarations exhortant les résidents et le Gouvernement iraquien à coopérer afin que le processus de transfert puisse être mené à bien rapidement et dans le calme. À cette fin, il faudrait que le Gouvernement fasse des efforts supplémentaires afin de répondre aux besoins humanitaires des résidents et que ceux-ci fassent preuve d'une attitude plus conciliante.

43. Parallèlement au processus de réinstallation, le HCR avait enregistré 1 765 personnes au 28 juin et mené des entretiens avec 509 demandeurs d'asile pour déterminer leur statut de réfugié. Au total, 283 personnes ont obtenu le statut de réfugié, les autres dossiers étant en cours d'examen.

44. Dans le même temps, le HCR s'efforce de trouver des solutions durables pour les personnes relevant de son mandat, en ayant recours à la réinstallation, à la voie consulaire, à l'octroi de permis de séjour spéciaux, ainsi qu'au rapatriement

volontaire en République islamique d'Iran. En juin, une délégation du Gouvernement iraquien s'est rendue à Genève, Bruxelles et Paris pour demander instamment aux États membres de l'Union européenne d'offrir des possibilités de réinstallation aux personnes concernées. Aucune solution durable ne sera possible si les États membres ne font pas preuve de générosité et ne s'engagent pas formellement à accepter sur leur territoire des réfugiés et d'autres anciens résidents du camp Nouvel Iraq.

D. Aide au développement et assistance humanitaire

45. La crise humanitaire qui sévit dans la République arabe syrienne voisine continue de se répercuter en Iraq. Au 10 juin, l'Iraq hébergeait 5 406 réfugiés syriens, un nombre très inférieur à celui des réfugiés affluant au Liban, en Jordanie et en Turquie. Pour faire face à la situation, les autorités locales ont installé des camps dans les gouvernorats de Dohouk, d'Anbar et de Diyala. La République arabe syrienne quant à elle accueille le plus grand nombre de réfugiés iraqiens, dont 87 000 ont été enregistrés par le HCR.

46. Dans ce contexte, la MANUI collabore étroitement avec le mécanisme de coordination mis en place par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en République arabe syrienne. Le personnel humanitaire présent sur le terrain en Iraq suit la situation qui règne le long de la frontière avec la Syrie pour s'assurer que l'ONU puisse réagir à tout mouvement de population vers l'Iraq. Conformément à son mandat, le HCR collabore étroitement avec le Gouvernement régional du Kurdistan, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les migrations et les organisations non gouvernementales pour coordonner et renforcer les interventions d'urgence, y compris l'assistance et la protection, destinées à parer à l'afflux de réfugiés syriens et au nombre croissant de réfugiés iraqiens retournant dans leur pays. L'on continue également de soutenir les cellules d'intervention d'urgence des gouvernorats du pays, en dispensant une formation à la planification, en fournissant un appui à l'évaluation et en diffusant des informations, afin de permettre une intervention coordonnée.

47. Le HCR continue par ailleurs d'offrir aux déplacés et aux rapatriés iraqiens une protection et une assistance humanitaires, ainsi que d'œuvrer à la recherche de solutions durables pour les déplacés, en collaboration avec le Gouvernement iraquien et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) dans les zones où se trouvent ces personnes. En avril, 25 610 personnes déplacées et 8 330 réfugiés iraqiens au total ont été enregistrés comme rapatriés par le Ministère des déplacements et des migrations. Le 5 avril, dans le cadre d'un projet conjointement mis en œuvre par le Gouvernement, le HCR et ONU-Habitat, deux parcelles de terrain à Bagdad ont été affectées à la construction d'abris destinés à accueillir 700 familles déplacées vivant actuellement dans des campements précaires de la capitale.

48. Alors que ma nouvelle Représentante spéciale adjointe chargée du développement et de l'assistance humanitaire, Jacqueline Badcock, prenait ses fonctions en mai, l'équipe de pays des Nations Unies a à nouveau offert son aide au Ministère de la planification pour l'exécution du Plan de développement national pour 2010-2014. Le Plan étant en cours de révision et devant couvrir la période allant jusqu'à 2017, l'équipe de pays des Nations Unies a mis ses ressources

techniques à la disposition du Ministère et a continué de plaider pour que les objectifs du Millénaire pour le développement servent de cadre d'orientation. Le 31 mai, le Gouvernement iraquien a annoncé qu'un crédit de 30 millions de dollars des États-Unis serait octroyé grâce à l'affectation de fonds sur la base du partage des coûts destinés aux interventions menées par les partenaires internationaux dans le domaine du développement pour cofinancer les activités de développement de l'équipe de pays des Nations Unies au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une liste comportant 50 programmes conjoints et 7 projets a été présentée au Gouvernement iraquien, en vue d'un cofinancement, en 2012.

49. À la fin mai, le montant total des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le plan-cadre en Iraq s'élevait à quelque 15 millions de dollars. L'équipe de pays des Nations Unies a besoin d'un financement supplémentaire de la part des bailleurs de fonds pour pouvoir mettre effectivement en œuvre le plan-cadre, en accord avec les priorités nationales. Le 5 avril, le comité directeur du Fonds a approuvé un nouveau projet pour une gouvernance participative et transparente et le respect des droits de l'homme pour un montant total de 3 millions de dollars, qui contribuera à améliorer la gouvernance et le respect des droits de l'homme en Iraq.

50. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) aide le Ministère iraquien de la jeunesse et des sports et les jeunes d'Iraq à mettre conjointement sur pied la première Stratégie nationale en faveur des jeunes, qui doit être exécutée prochainement. Durant la période à l'étude, de vastes consultations, rassemblant plus de 1 300 jeunes provenant des 18 gouvernorats, ont été organisées en vue de demander aux intéressés leur avis sur les défis auxquels font face les jeunes en Iraq, sur leurs droits et sur leur rôle dans la société, ainsi que sur ce qu'ils attendent de la Stratégie. Le 31 mai, l'UNESCO a lancé le projet de lutte contre le chômage des jeunes par l'éducation dans la région du Kurdistan. Le projet permettra d'offrir à 400 diplômés – hommes et femmes – une formation à l'entrepreneuriat qui les familiarisera avec les techniques d'autogestion et la création de petites entreprises.

51. À l'appui des efforts déployés à l'échelle mondiale en faveur de l'environnement, l'équipe de pays des Nations Unies a continué de s'atteler aux problèmes liés à l'accélération du phénomène des tempêtes de poussière dans la région. Des représentants du PNUD, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la MANUI ont assisté à une conférence, tenue les 23 et 24 mai en République islamique d'Iran, pour examiner les aspects techniques de ce phénomène. Ces travaux ont facilité les échanges entre fonctionnaires et spécialistes iraqiens et iraniens, et permis de poursuivre la collaboration avec le groupe de travail interministériel iraquien sur la gestion du risque de sécheresse, qui est chargé d'orienter l'action menée par l'Iraq pour lutter contre les tempêtes de poussière.

52. Avec le soutien de l'UNESCO et du PNUD, le Gouvernement iraquien élabore un cadre national pour la gestion intégrée du risque de sécheresse, projet qui prévoit une stratégie de gestion des eaux à long terme et des mesures visant à prendre en compte et à atténuer le risque de sécheresse. Le PNUD a continué d'aider le Comité national de la réduction des risques de catastrophe à définir un projet de cadre législatif.

53. Le 31 mai, le Gouvernement régional du Kurdistan a lancé, avec l'aide de l'UNICEF, le Plan-cadre d'élimination des déchets solides pour le gouvernorat de Soulaïmaniyah. Le Plan-cadre servira à orienter le travail des décideurs, des

prestataires de services, des représentants de la collectivité et des partenaires du développement pour leur permettre de répondre aux besoins en matière d'élimination des déchets solides et aux préoccupations écologiques du gouvernorat.

54. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a aidé le Gouvernement iraquien à mettre au point la Stratégie nationale pour la santé maternelle et infantile et la santé procréative pour 2012-2016, qui constitue un cadre pour la première campagne multisectorielle de promotion de la santé à l'échelle nationale. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les United States Centers for Disease Control and Prevention, l'OMS a également aidé le Ministère iraquien de la santé à mettre au point un plan de travail multisectoriel de lutte contre les zoonoses en Iraq.

55. Le rapport préliminaire de la quatrième enquête en grappes à indicateurs multiples, publié le 20 mai par le Ministère iraquien de la planification et de la coopération pour le développement et l'UNICEF, contient les conclusions initiales de l'enquête la plus exhaustive sur les enfants menée en Iraq depuis 2006. Le Gouvernement iraquien et ses partenaires ont accompli des progrès dans des domaines tels que l'enregistrement des naissances, la couverture vaccinale, les accouchements en milieu hospitalier, la parité des sexes à l'école primaire et le travail des enfants. Toutefois, il reste du travail à accomplir pour réduire le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, en particulier des nouveau-nés, et pour lutter contre la sous-alimentation chronique.

56. La première Stratégie iraquienne pour la nutrition pour 2012-2021, élaborée conjointement par le Gouvernement iraquien, l'UNICEF, l'OMS, le Programme alimentaire mondial (PAM) et la FAO, a été approuvée, le 1^{er} avril dernier, par le Ministère de la santé. Elle fournira aux décideurs et aux directeurs de programmes nationaux des orientations sur les interventions en matière de nutrition.

57. Les 29 et 30 avril, la FAO a organisé un atelier avec le Gouvernement iraquien en vue d'étudier le plan d'action établi pour le secteur agricole en Iraq pour 2012-2016. Les participants ont examiné l'état du développement agricole en Iraq, faisant ainsi le bilan de la politique en cours, de l'évolution économique et sociale et de l'aide d'urgence fournie par la FAO pour le relèvement du secteur agricole. L'atelier a permis de trouver un terrain d'entente sur les besoins agricoles à moyen terme de l'Iraq et sur la manière dont la FAO et le Gouvernement iraquien devraient procéder pour élaborer des programmes et créer des partenariats destinés à soutenir le relèvement de l'agriculture dans le pays.

58. Pendant la période à l'étude, le PAM a continué d'aider le Gouvernement iraquien à mettre en œuvre le programme national d'alimentation scolaire, tout en appuyant la réforme des programmes de protection sociale. En avril, le Ministère de l'éducation a organisé un voyage d'étude aux États-Unis d'Amérique afin de s'inspirer du programme de repas scolaires qui y est appliqué pour concevoir un programme national d'alimentation scolaire pour l'Iraq. Le PAM collabore également avec le Ministère du travail et des affaires sociales pour faire en sorte que les programmes de protection sociale soient davantage axés sur les pauvres, notamment en organisant des stages de formation en matière de suivi et d'évaluation à l'intention du personnel du Ministère et en mettant au point un système d'information sur la gestion.

59. En avril, l'UNOPS a achevé un projet visant à améliorer les interventions médicales d'urgence dans la région du Kurdistan. Grâce aux fonds octroyés par la Banque mondiale au Ministère de la santé de la région du Kurdistan à ce titre, il a été possible : a) de construire, remettre en état et équiper des banques de sang et des centres de coordination de l'aide d'urgence; b) de mettre en place un réseau radio à l'échelle régionale; c) d'acheter 12 ambulances; et d) de former plus de 500 auxiliaires sanitaires, ambulanciers et opérateurs radio afin qu'ils puissent rapidement venir en aide à la population en cas d'urgence sanitaire.

60. Le 26 avril, grâce au travail intensif de plaidoyer mené sous la houlette de mon Représentant spécial, le Gouvernement iraquien a réaffirmé son adhésion au Programme national de lutte antimines et pris un certain nombre de décisions cruciales en vue de renforcer les capacités institutionnelles afin de s'acquitter des obligations énoncées dans la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, en chargeant le Ministère de la défense de fournir du matériel pour toutes les activités de déminage menées dans les régions centrale et méridionale de l'Iraq, en acceptant de nommer un directeur général à la tête de la Direction de la lutte antimines du Ministère de l'environnement, et en dynamisant la coopération interministérielle.

61. Au Kurdistan, l'UNOPS a continué de participer à l'élaboration d'un pacte définissant les domaines de coopération entre les organisations de la société civile et les autorités locales. En juin, deux voyages d'étude ont été organisés au Liban et en Estonie, et suivis d'un atelier d'initiation à l'intention des membres du comité de mise en œuvre des projets.

IV. Questions de sécurité et questions opérationnelles

62. Au cours de la période considérée, les conditions de sécurité en Iraq sont restées, dans l'ensemble, imprévisibles, marquées par un grand nombre d'attaques meurtrières, principalement lors de fêtes religieuses. Les forces de sécurité et les fonctionnaires irakiens sont souvent visés dans des attaques très élaborées. Face aux menaces qui continuent de peser sur elle (enlèvements, attentats terroristes et tirs indirects), l'ONU doit adopter et appliquer d'importantes mesures d'atténuation des risques pour garantir la sécurité de son personnel, de ses biens et de ses opérations, en dépit des obstacles inhérents à la situation.

63. Comme il a été indiqué précédemment, depuis 2008, à la demande du Gouvernement iraquien et compte tenu de l'évolution de la situation dans le pays depuis 2005, l'ONU et le Gouvernement sont engagés depuis 2008 dans la négociation d'un nouvel accord sur le statut de la MANUI, l'absence duquel a pesé de plus en plus sur la capacité de la Mission d'exécuter efficacement son mandat. La MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies ont rencontré des difficultés logistiques et opérationnelles croissantes (longs retards dans le dédouanement d'articles d'importance capitale et obligation de visa payant, notamment) qui ont gravement entravé le déploiement et la relève des groupes de gardes des Nations Unies. La Mission a suivi activement la question.

64. Face aux restrictions financières internationales et dans le but de rationaliser ses activités et sa situation, la MANUI a mené un examen approfondi de ses opérations et de l'exécution des tâches qui lui ont été confiées, qui a coïncidé avec

l'élaboration de son budget pour 2013, aboutissant à une réduction importante de ses prévisions de dépenses pour la deuxième moitié de l'exercice biennal.

V. Observations

65. Je constate avec préoccupation que les tensions politiques se sont aggravées depuis la publication de mon dernier rapport. L'impasse politique dans laquelle le pays est coincé empêche les dirigeants politiques d'accorder toute leur attention aux questions pressantes de gouvernance et d'élaboration de textes de loi. À moins que toutes les parties ne prennent les mesures nécessaires pour sortir le pays de l'impasse, les efforts visant à l'engager sur la voie du progrès et de la stabilité risquent d'être vains. Les tensions politiques pourraient également avoir une incidence négative sur la situation en matière de sécurité.

66. Je prie donc instamment les dirigeants politiques irakiens de collaborer dans un esprit de compromis et d'ouverture, conformément à la Constitution, afin d'assurer à l'Iraq un avenir pacifique et prospère. Il faut sortir rapidement de l'impasse actuelle, et par des moyens transparents. La MANUI se tient prête à aider toutes les parties, de manière impartiale, à engager un dialogue.

67. L'impasse politique actuelle entrave également les efforts déployés pour régler les litiges concernant les frontières internes. Je reste fermement convaincu que le règlement de ces questions est déterminant pour la stabilité future de l'Iraq. Le mécanisme consultatif permanent – instance conçue pour regrouper les principales parties prenantes sous les auspices de la Mission – ne s'est pas réuni depuis plus d'un an en dépit des efforts de mon Représentant spécial. J'invite donc les dirigeants politiques à réaffirmer qu'ils sont attachés à régler les questions en souffrance entre le Gouvernement irakien et le Gouvernement régional du Kurdistan. La MANUI est prête à fournir toute l'assistance nécessaire à cet égard, y compris à faciliter la tenue d'élections au Conseil du governorat du Kirkouk, qui auraient dû avoir lieu il y a longtemps, et l'adoption de textes législatifs en matière d'hydrocarbures.

68. Je trouve encourageante la tenue du vingt-troisième Sommet de la Ligue des États arabes à Bagdad, qui témoigne des grands progrès réalisés par l'Iraq vers sa réintégration au sein de la communauté internationale. Je me réjouis également des progrès récents enregistrés dans les relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït, notamment de la visite historique effectuée par l'Émir du Koweït à Bagdad afin de participer au Sommet de la Ligue des États arabes, et de la tenue de la deuxième réunion du Comité ministériel conjoint Iraq-Koweït. J'engage les deux pays à poursuivre sur leur lancée et à saisir cette occasion pour régler toutes les questions en suspens et normaliser définitivement leurs relations. L'ONU demeure attachée à fournir toute l'assistance nécessaire pour permettre à l'Iraq de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, y compris par les travaux menés par mon Coordonnateur de haut niveau en vue du retour des nationaux koweïtiens et de pays tiers et de la restitution de leurs biens, et par la réalisation prompte du projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït.

69. La stabilité régionale étant un facteur crucial de la transition de l'Iraq vers une démocratie pacifique et stable, je reste profondément préoccupé par l'escalade de la violence en République arabe syrienne, qui pourrait avoir des incidences néfastes sur la région d'un point de vue politique et humanitaire, y compris en Iraq. J'invite

le Gouvernement iraquien à faire preuve d'hospitalité et de générosité à l'égard des Syriens qui fuient la violence et les troubles qui règnent dans leur pays.

70. Je me réjouis des importants progrès réalisés dans la sélection des membres du nouveau Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante, et je prie instamment le Conseil des représentants de mener le processus à terme sans retard afin que la Haute Commission soit pleinement opérationnelle et en mesure d'organiser les élections importantes qui doivent se tenir prochainement. Il importe que le Conseil des représentants veille à ce que la sélection se fasse au mérite, dans la concertation et en toute transparence, et que les femmes et les minorités soient dûment représentées. Dans le cadre de la transition démocratique, j'invite les autorités iraquiennes à continuer de garantir l'indépendance, l'impartialité et la crédibilité de la Haute Commission pour qu'elle reste une institution constitutionnelle viable, et à lui octroyer les ressources dont elle a besoin pour mener à bien ses travaux. L'ONU continuera d'offrir un appui et une assistance techniques à la Haute Commission pour l'aider à planifier et à organiser des élections crédibles.

71. Je me réjouis également que le Conseil des représentants ait approuvé la mise en place de la première Haute Commission indépendante des droits de l'homme en Iraq. C'est une étape historique dans la promotion et la protection des droits de l'homme de tous les Iraquiens. L'ONU continuera d'offrir des conseils et un appui techniques en vue de la création d'une institution forte et crédible.

72. Je trouve encourageants les progrès réalisés par le Gouvernement iraquien dans la mise en œuvre de mesures de protection et de promotion des droits fondamentaux du peuple iraquien. Toutefois, l'effet de ces mesures sur la situation globale des droits de l'homme reste limité et fragile. Les journalistes et les professionnels des médias en Iraq continuent d'être exposés à des arrestations et des détentions arbitraires et de subir des intimidations et des attaques liées à leur profession. L'administration de la justice et l'état de droit restent fragiles. Dans ce domaine, l'importance donnée aux confessions est préoccupante. Comme je l'ai déjà dit, je suis profondément préoccupé par le fait que la peine de mort continue d'être appliquée en Iraq.

73. J'insiste pour que la détresse des déplacés et des réfugiés ne soit pas oubliée et pour que le Gouvernement iraquien, en collaboration avec la communauté internationale, continue à chercher des solutions durables au problème des déplacés. Le fait qu'environ 1,3 million d'Iraquiens soient encore déplacés à l'intérieur de leur propre pays soulève de multiples problèmes qui ne pourront être réglés que dans le cadre d'une stratégie globale destinée à mettre un terme aux déplacements. La situation des déplacés iraquiens installés dans des centaines de colonies illégales réparties à travers le pays est particulièrement préoccupante, car ils n'ont guère accès aux services de base et sont menacés d'expulsion. Tant que le Gouvernement iraquien n'a pas trouvé de solution durable au problème des expulsions, qui risquent de mener inévitablement à de nouveaux déplacements, sa priorité doit rester d'adopter des mesures en vue d'y mettre fin.

74. Je salue les transferts pacifiques et ordonnés effectués du camp Nouvel Iraq au camp Hurriya. Je m'inquiète toutefois de ce que la réinstallation de leurs occupants ait bien peu progressé dernièrement. J'en appelle au Gouvernement iraquien et aux résidents des deux camps, Nouvel Iraq et Hurriya, pour qu'ils continuent d'œuvrer de concert, de manière ouverte et constructive, afin d'achever sans plus de retard le

processus de réinstallation. J'invite en particulier les résidents des deux camps à coopérer avec les autorités irakiennes. J'affirme de nouveau qu'il incombe au premier chef au Gouvernement irakien d'assurer la sécurité des résidents des deux camps, lesquels doivent pleinement respecter les lois irakiennes. La Mission et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme restent attachés à une solution pacifique et durable. À cet égard, je continue d'exhorter les États Membres à faire preuve de générosité humanitaire en permettant aux résidents qui remplissent les conditions requises de se réinstaller sur leur territoire, et à soutenir l'ONU dans ses efforts en fournissant l'assistance financière nécessaire.

75. L'absence durable d'accord sur le statut de la MANUI n'a cessé de compromettre la capacité de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies d'exécuter les tâches qui leur ont été confiées. Bien que nous ayons relancé le Gouvernement irakien à plusieurs reprises, nous ne sommes pas parvenus à une solution satisfaisante. J'exhorte donc de nouveau le Gouvernement irakien à prendre les mesures nécessaires pour faire entrer l'accord en vigueur sans autre délai.

76. Enfin, je voudrais témoigner ma sincère gratitude à mon Représentant spécial, Martin Kobler, et à tout le personnel des Nations Unies affecté en Iraq pour le dévouement avec lequel ils prêtent assistance au peuple et au Gouvernement irakiens.
